

1. Quand aura lieu la réinscription annuelle iFlex?

La réinscription annuelle iFlex pour l'année 2020 aura lieu du 28 octobre au 29 novembre 2019. Vous pourrez faire des changements à votre plan iFlex à ce temps et tous les changements seront en vigueur dès le 1 janvier 2020.

2. Comment puis-je ré-inscrire?

Nous utilisons le système de réinscription des avantages Flexit360. Grâce à ce système, vous pourrez consulter toutes vos garanties Croix Bleue Medavie, y compris les renseignements sur les bénéficiaires et les personnes à charge. Vous pouvez faire des mises à jour à ces renseignements en faisant vos choix pour la prochaine année. Ce système est bilingue, accessible de partout et convivial.

3. Le plan iFlex change-t-il cette année?

Il n'y a aucun changement à la couverture du régime pour 2020. Les choix de module de **base**, **standard** et **amélioré** restent les mêmes que l'an dernier. Assister à une session pour obtenir un rappel sur la couverture disponible dans chaque module.

4. Est-ce que les taux vont changer?

Oui, les taux iFlex et crédits variables fixes changent pour 2020. S'il vous plaît consulter le lien " Voir les garanties " dans le système Flexit360 pour voir les taux iFlex et les crédits disponibles pour vous pour 2020.

5. C'est quoi la RAMR (régime d'assurance maladie à la retraite) et est-ce que je qualifie?

Si vous avez 50 ans ou plus en 2020, vous pouvez bénéficier du programme RAMR. Vous bénéficieriez par premièrement placer des fonds pré-impôt dans un compte prime de santé pour votre retraite etxièment, pour les employés de long terme, prendre avantage du programme iFlex à des taux avantageux sans avoir à compléter un questionnaire médical.

6. Que va-t-il arriver si je ne m'inscris pas au programme iFlex?

Votre compte gestion-santé bien-être aura une balance de 0.00\$ et votre RAMR aura une balance de 100.00\$ seulement. Vos assurances santé, médicament et dentaire demeurons les même que 2019 et si vous avez des crédits iFlex fixes restants, ces fonds seront placés par défaut en une somme dans votre Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif.

7. Je désire avoir un compte gestion- santé (CGS) pour l'année 2020. Est-ce que je serais enregistré automatiquement?

Non. Si vous désirez contribuer à votre compte gestion-santé (CGS), vous devez vous enregistrer soit en ligne.

8. Où puis-je trouver l'information sur le programme iFlex?

Vous pouvez trouver de l'information sur le site web Sharepoint. Vous n'avez simplement qu'à accéder le site [Pathway - HR - Bénéfices pour employés](#). Ou, en sélectionnant "Informations" dans le système Flexit360. Si vous avez des questions ou des préoccupations, vous pouvez contacter votre l'administrateur des avantages.

9. Que dois-je faire si je dois changer mon plan du statut célibataire au statut familial?

Si vous devez changer vos personnes à charge pour le régime de l'année en cours (2019), communiquez avec votre administrateur des avantages d'effectuer votre réinscription.

10. Où puis-je valider mes choix actuels?

Une fois que vous vous êtes connecté au système de Flexit360, reportez-vous au lien "Couverture d'examen " sur la page d'accueil. Vous pouvez aussi accéder le site web de la Croix Bleue Médavie au www.medavie.bluecross.ca ou contacter directement Blue Cross au 1-800-667-4511.